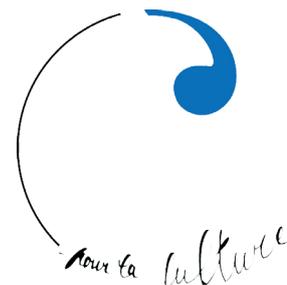


ÉLECTIONS MUNICIPALES 2014

les élus territoriaux à la culture
interpellent les candidats



F N C C

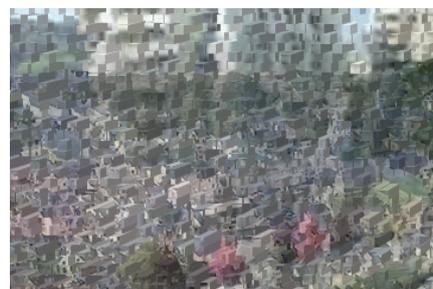
FÉDÉRATION NATIONALE DES
COLLECTIVITÉS TERRITORIALES
POUR LA CULTURE

FAIRE VIVRE LA CULTURE AU CŒUR DES POLITIQUES DES COMMUNES

La culture concerne l'ensemble des champs de l'action publique. Défendre un projet culturel communal suppose que tous les élus soient convaincus de la nécessité de donner une place significative et visible à la culture dans leur projet politique d'ensemble.

Les élus de la FNCC interpellent les équipes candidates en 2014 sur les problématiques et les questionnements qui, à leur sens, méritent de faire l'objet de réflexions et de choix politiques partagés. Les interrogations qui suivent sont nécessaires pour placer l'engagement politique en faveur des arts et de la culture en phase avec les attentes de nos concitoyens et en adéquation avec les réalités de la vie artistique et culturelle contemporaine.

LA RECONNAISSANCE DE L'ACTION CULTURELLE DES COMMUNES



**IMAGINONS QUE LES COMMUNES
S'ENGAGENT À CRÉER LES CONDITIONS :**

**DU RESPECT DE L'AUTONOMIE DU TRAVAIL ARTISTIQUE
DE L'ACCÈS DE TOUS A LA CRÉATIVITÉ,
DU RAYONNEMENT CULTUREL DES TERRITOIRES
DU DIALOGUE ENTRE LES CULTURES**

IMAGINONS LES CHEMINS DE LA RECONNAISSANCE CULTURELLE

Depuis sa création, en 1960, la FNCC milite pour que, en lien avec l'Etat, les collectivités territoriales, et tout particulièrement les communes, engagent leur responsabilité publique envers la culture, tant pour la création que pour les pratiques et pour la mise en valeur du patrimoine. Ce qui est maintenant très largement acquis.

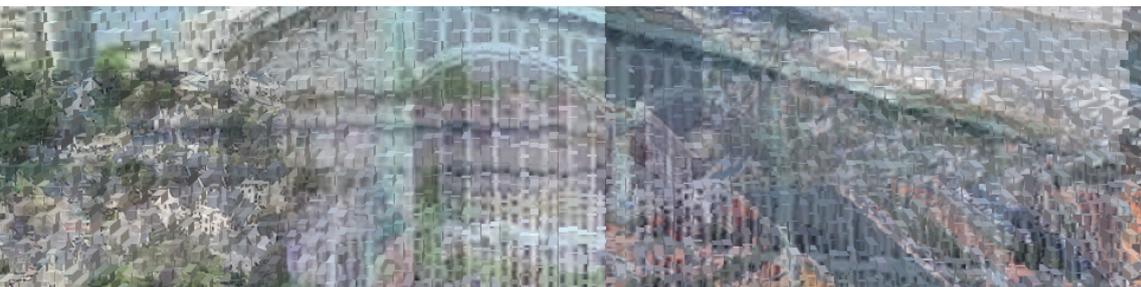
LA RECONNAISSANCE DE L'ENGAGEMENT CULTUREL DES COMMUNES PAR L'ETAT.

La FNCC milite aussi pour que l'Etat reconnaisse que les collectivités contribuent de manière essentielle à la définition et à la défense de l'intérêt général culturel. C'est également chose faite : l'Etat affiche aujourd'hui concrètement sa volonté de dialogue et de co-construction avec les collectivités, en particulier avec les communes, désormais principales contributrices de la dépense culturelle publique.

La reconnaissance par l'Etat donne à l'ensemble des collectivités et pour chacune d'entre elles une responsabilité nationale. Elle suppose un dialogue dans lequel les spécificités géographiques, historiques et sociales de chaque territoire nourrissent la définition et la promotion de l'intérêt général.

LA QUALITÉ DU DIALOGUE AVEC LES PROFESSIONNELS. Les artistes et l'ensemble des acteurs professionnels des arts et de la culture ont longtemps considéré avec défiance l'implication des collectivités : l'Etat était pour eux à la fois l'expert, le financeur et le garant de la liberté de création. Il accompagnait les artistes. La montée en puissance du rôle des collectivités s'est accompagnée d'une professionnalisation de leurs services et d'une prise de conscience de la rigueur qu'exige l'action culturelle publique. Elles ont su peu à peu accompagner les artistes et gagner la confiance des milieux professionnels.

La reconnaissance par les acteurs de la culture exige des collectivités une attitude d'engagement, d'impartialité et de respect des exigences propres à la création artistique.



L'ÉCOUTE DES ATTENTES DES CITOYENS. La proximité de l'action des communes correspond étroitement aux attentes des citoyens dans leur demande croissante d'être davantage associés à la décision publique.

La correspondance entre l'action culturelle de proximité et les initiatives des personnes exige de la part des collectivités une position d'écoute et d'attention qui renouvelle en profondeur les habitudes de la gouvernance culturelle.

LES MODIFICATIONS DU PAYSAGE INSTITUTIONNEL. Face à la montée en puissance des intercommunalités, à la création des métropoles, à l'accroissement des compétences des régions et des charges des départements, les communes apparaissent plus que jamais comme la "cellule de base" de la démocratie territoriale.

Centre de gravité de la structuration territoriale, la commune est devenue le lieu d'expression et de réalisation de la légitimité démocratique de proximité. Les politiques culturelles en sont l'expression la plus directe.

LA RESPONSABILITÉ CULTURELLE DES COMMUNES. D'évidence, le partage de la sensibilité et des arts, la prise en compte des identités locales, la cohésion sociale, le dynamisme et l'attractivité des communes dépendent de la qualité et de la rigueur d'une politique culturelle mêlant horizon local et horizon national, pratiques citoyennes et exigence professionnelle.

En dépend encore et surtout la vitalité même de notre démocratie. Une démocratie qui considère chaque citoyen en tant que porteur de culture, qui reconnaît chaque individu comme une *personne* qui, par ses richesses propres et par le parcours singulier de sa relation aux arts et à la culture, transmet, enrichit et transforme la société.

**LES COMMUNES PORTENT UNE PART DE RESPONSABILITÉ
ESSENTIELLE POUR L'AVENIR DES ARTS ET DE LA CULTURE**

**LES COMMUNES PORTENT LA RESPONSABILITÉ
DU DEVENIR DE NOTRE UNIVERS SYMBOLIQUE PARTAGÉ**

LE NOUVEAU CONTEXTE DES POLITIQUES CULTURELLES



Les attentes et comportements culturels des Français ont beaucoup évolué :

- La culture a profondément pénétré la vie sociale et individuelle : jamais la demande de spectacles, de formations et de pratiques n'a été aussi forte – jamais non plus n'a-t-elle été aussi diversifiée.
- La mutation numérique a donné à l'écran la place de scène majeure des arts et de la culture, transposant dans la sphère privée, mais pour autant souvent collective, ce qui avant s'inscrivait dans l'espace public.
- Ceux qui jusqu'à présent décidaient des "valeurs culturelles" – l'Etat, l'école et les institutions – sont conduits à devoir confronter leur influence prescriptive à une réelle démocratisation de ces valeurs.
- Le poids des industries culturelles ne cesse de s'alourdir, notamment sur les jeunes, entachant l'autonomie des choix culturels et menaçant la diversité créatrice.
- L'essor des pratiques, le besoin croissant de s'exprimer *via* les expressions artistiques ou esthétiques témoignent d'une exigence de reconnaissance de potentialités inventives de chacun – ce qui interroge le devenir des outils institutionnels des politiques culturelles.
- L'idée même de culture s'est élargie – les arts mais aussi les paysages, les langues, les traditions, les artisanats... –, agrandissant le périmètre de la responsabilité culturelle publique et prenant ainsi acte de la nature transversale de la dimension culturelle.
- Il n'y a plus d'un côté les artistes et de l'autre leurs spectateurs, avec entre les deux une médiation politique ou professionnelle : la demande de participation citoyenne s'accroît d'autant plus que la culture est le lieu par excellence de l'exercice de la liberté et de la reconnaissance de la diversité.

Ces évolutions sont porteuses de menaces de replis mais aussi de recherches de nouvelles solidarités.

Quatre grands axes de tension les traversent, appelant autant de choix politiques majeurs :

1. Les valeurs d'universalité de la culture sont confrontées à la reconnaissance de la diversité créatrice.
2. Le nécessaire soutien aux arts fait face à l'indispensable prise en compte des pratiques citoyennes.
3. La valorisation des territoires entre en tension avec le souffle d'ouverture propre à la culture. Elle peut générer des attitudes de compétition et de repli contraires à la tolérance et à la reconnaissance mutuelle.
4. L'impératif de l'économie menace l'autonomie des activités artistiques et culturelles.

Quatre espoirs symétriques montrent combien est grande la responsabilité politique en matière de culture :

1. De la confrontation de la diversité des valeurs peut naître un dialogue fondé sur le respect de l'autre et la reconnaissance des droits culturels de la personne.
2. De la tension entre professionnels des arts et amateurs peut surgir un enrichissement mutuel renforçant la place des artistes dans la société et faisant de tous de réels contributeurs de la diversité créatrice.
3. De l'apparente contradiction entre horizon local et horizon national peut se faire jour un dialogue fertile : en chaque acte de politique culturelle se joue le destin de l'imaginaire partagé de notre société en son ensemble.
4. La reconnaissance de l'apport économique de la culture peut, à condition de ne pas tenir lieu de critère unique, permettre de dépasser les défiances dont elle est souvent l'objet. La culture est une richesse de chacun pour les autres et pour la cité.

LES RAISONS DU NÉCESSAIRE ENGAGEMENT CULTUREL DES COMMUNES



QUATRE ARGUMENTS POUR LÉGITIMER L'ENGAGEMENT PUBLIC EN FAVEUR DES ARTS ET DE LA CULTURE. Si aujourd'hui il n'est guère envisageable de faire l'impasse sur les politiques en faveur des arts et de la culture – si d'évidence les villes et les villages les plus attractifs et les plus dynamiques sont ceux dont les équipes municipales ont mis en œuvre un projet culturel affirmé –, les raisons de cette nécessité peuvent être envisagées et argumentées de différentes manières. Aucun des principes de légitimation de l'engagement public en matière de culture présentés et questionnés ci-dessous n'est évidemment exclusif des autres.

■ **La démocratisation culturelle.** Inaugurant le ministère de la Culture, Malraux a mis au fondement des politiques culturelles « *l'accès du plus grand nombre aux grandes œuvres de l'humanité* ». Selon ce principe, les œuvres de l'art et de la culture sont en elles-mêmes des valeurs absolues dont il n'est pas démocratiquement acceptable qu'elles soient réservées à un petit nombre. D'où la nécessité d'un soutien politique ou encore d'un "service public" de la culture. *Pour autant...*

- La valorisation de la diversité n'appelle-t-elle pas une approche plus souple que celle de la seule démocratisation ? Ne faut-il pas s'engager dans une approche moins impérieuse, qui veille davantage à la vitalité de la diversité créatrice ?
- La démocratisation culturelle fait porter l'accent sur l'offre culturelle. Un mouvement inverse d'écoute pour mettre en valeur des initiatives culturelles et artistiques des citoyens ne doit-il pas être parallèlement initié et ainsi contribuer à donner de la dignité aux citoyens et à les mettre en situation de dialogue et de partage ?

- La démocratisation culturelle fait porter l'accent sur les arts proprement dits. N'y a-t-il pas lieu d'entendre le terme de "culture" au sens large, comme une dimension permettant d'animer et de faire participer l'ensemble des citoyens aux politiques d'urbanisme, sociales, environnementales, éducatives ?

LE POINT DE VUE DE LA FNCC. Affirmer la nécessité de l'accès de tous aux "grandes œuvres" suppose que certains seraient déjà riches de cet accès et d'autres non. Une approche qui va à l'encontre à la fois de la valeur de la diversité des expressions culturelles et de la reconnaissance des personnes comme riches de culture. D'où la nécessité de doubler le mouvement de la démocratisation par celui de *la démocratie culturelle*, doubler une politique de l'offre par *une politique de l'écoute*, doubler une politique de l'accès aux œuvres par *une politique de l'accès à ses propres facultés inventives*, lequel passe à la fois par la connaissance des œuvres et l'expérimentation des pratiques. La démocratie culturelle ne saurait se déployer sans le soutien aux artistes ni sans leur engagement et celui des équipements culturels.

Mise en œuvre : *écoute du monde associatif (état des lieux et mise en réseau, dialogue avec les associations d'éducation populaire...), engagement en faveur des musiques actuelles par exemple à travers le processus dit Solima (concertation entre la société civile, l'Etat et les collectivités), soutien aux associations de sauvegarde du patrimoine...*

Mais aussi : *soutien et attention aux pratiques en amateur, élargissement des missions des équipements culturels en tant que lieux de vie et de dialogue (bibliothèques, musées, conservatoires)...*

■ **Les apports sociaux des arts et de la culture.** Dans le but de légitimer la dépense culturelle publique à la fois aux yeux des autres responsables politiques et à ceux de la population, on explique que la culture et les arts sont des outils efficaces pour favoriser la cohésion et le dialogue social ainsi que l'épanouissement personnel et collectif. La crise sociale ne fait qu'accroître le recours à cet argumentaire qui, bien qu'à bien des égards fondé, procède cependant d'une instrumentalisation des arts et de la culture. *Pour autant...*

- Du point de vue du dialogue social, d'autres activités pourraient s'avérer autant sinon plus efficaces que les activités artistiques. En développant cet argumentaire, ne risque-t-on pas de fragiliser la légitimation du soutien public aux arts ?
- Faut-il soutenir les formes artistiques et culturelles plus particulièrement propices au partage social, au risque de promouvoir davantage la fête que l'art ? Faut-il indexer le soutien public aux capacités de rassemblement des manifestations artistiques et culturelles ? Et risquer ainsi de négliger les activités artistiques à l'impact moins immédiat ?
- Faut-il déléguer à l'Etat la politique en faveur des arts et confier aux collectivités un rôle plus proche de l'animation des territoires, dans la proximité ?

LE POINT DE VUE DE LA FNCC. L'apport des arts et de la culture au lien social est indéniable. Mais telle n'est pas leur seule finalité. Par ailleurs, l'épanouissement personnel relève de l'intériorité de chacun ; ce n'est pas une dimension politique. En revanche, il relève de la responsabilité politique de créer les conditions pour tous de l'expérimentation de la liberté que permet en propre le domaine des arts et de la culture, notamment dans la perspective d'œuvrer à la généralisation de l'éducation artistique et culturelle et des "parcours d'EAC" qu'elle prévoit. Cette liberté est un droit politique : celui de contribuer par soi-même à l'imaginaire partagé.

Mise en œuvre : engagement en faveur de l'éducation artistique et culturelle dans les temps péri et extra-scolaire et en articulation avec l'Education nationale en temps scolaire, mise en valeur des expressions citoyennes, soutien aux cafés musiques...

Mais aussi : dialogue avec les artistes et les responsables culturels, signatures de chartes d'engagement mutuel avec les structures culturelles (cf. la Charte signée par la FNCC avec le Syndicat national des scènes publiques), lisibilité des financements, respect des conditions de l'emploi artistique...

■ **Apports économiques des arts et de la culture.**

Confrontés à une crise économique persistante et à un taux de chômage élevé, la culture est promue pour sa contribution au rayonnement, à l'attractivité et au développement économique des communes. La créativité artistique est également un atout important pour l'innovation. C'est enfin un appui indispensable de promotion du tourisme. *Pour autant...*

- Le choix de légitimer le soutien aux arts et à la culture par leurs "retombées" économiques ne risque-t-il pas de porter atteinte à leur nécessaire autonomie ?
- Cette instrumentalisation économique ne va-t-elle pas inciter le politique à privilégier certaines pratiques apparemment plus rentables au détriment d'autres plus difficilement évaluables de ce point de vue et pourtant tout aussi nécessaires au respect des droits culturels des personnes ?
- Les retombées économiques relèvent d'une finalité à court et moyen termes : les apports de la vie culturelle, pas forcément visibles ni chiffrables, ne doivent-ils pas être considérés à une échelle de temps beaucoup plus ample et déliés de leur rentabilité immédiate ?

LE POINT DE VUE DE LA FNCC. La contribution des arts et de la culture au dynamisme économique est réelle. Elle constitue un levier d'espoir indispensable. Par ailleurs, la culture est l'un des champs où

se déploient des rapports d'échanges dégagés de la seule perspective de la rentabilité, ceux de l'économie sociale et solidaire. La transversalité inhérente à la dimension culturelle se manifeste ici de manière particulièrement forte. Mais, bien que porteuse de développement économique et de solidarités nouvelles, d'attractivité et d'emplois de proximité, elle ne saurait s'y réduire : la culture donne sens au vivre-ensemble et, à ce titre, elle relève essentiellement de l'action publique au nom des droits culturels de tous. La culture n'est pas un secteur, rentable ou non, mais la mise en forme même de l'avenir.

***Mise en œuvre :** promouvoir le travail en transversalité des services municipaux (culture, éducation, social, patrimoine...), inclure l'approche culturelle dans les projets d'urbanisme et d'aménagement du territoire...*

***Mais aussi :** soutenir les commerces culturels (cinémas, librairies, galeries...), conforter les initiatives des acteurs de l'économie sociale et solidaire (collectifs, friches, associations environnementales)...*

■ **Politiques culturelles : visibilité du politique.**

Un autre argument légitimant l'engagement culturel des municipalités est politique : par son action culturelle, donc à forte valeur symbolique, un maire et son équipe peuvent faire des choix décisifs pour leur ville. Des choix non contraints par les multiples charges obligatoires qui incombent aux collectivités. Cette action est un "marqueur" politique important. *Pour autant...*

- Le souci de la visibilité ne risque-t-il pas de faire tendre les politiques culturelles vers des politiques de communication ?
- Cette approche ne recèle-t-elle pas une possibilité de dérive vers un autocratisme en lui-même peu compatible avec un soutien réel aux arts et aux artistes ?
- N'y a-t-il pas à craindre que l'importance donnée à la visibilité des choix culturels ne conduise à une politique essentiellement événementielle, peu en accord avec les besoins réels des citoyens ?

LE POINT DE VUE DE LA FNCC. La politique culturelle est l'expression la plus complète et la plus claire de la légitimité politique pleine et entière de toute assemblée élue au suffrage universel. L'exercer avec volontarisme n'est pas un choix mais relève de la nécessité : celle de faire des choix, ce qui exprime l'essence même de l'action politique. Il est indispensable qu'un exécutif s'engage dans les politiques culturelles et il est toujours périlleux d'en déléguer les outils à d'autres instances politiques.

Cependant, la "gouvernance" culturelle, marqueur d'autonomie politique, est le contraire d'un exercice discrétionnaire du pouvoir. La vie culturelle est l'une des voies par laquelle chaque citoyen articule ses forces d'invention, de désir, de critique et de transformation les plus singulières et intimes avec les nécessités de la vie collective. La seconde se nourrit des premières, et inversement. Cet équilibre impose d'élaborer les choix en lien étroit avec les populations, avec les milieux professionnels et associatifs. Loin du "fait du prince", la culture doit être le "fait du citoyen". La légitimité de l'action culturelle politique est à cette condition.

LES QUATRE GRANDS OBJECTIFS DE L'ENGAGEMENT DES COMMUNES EN FAVEUR DES ARTS ET DE LA CULTURE :

**VITALITÉ DE LA CRÉATION ARTISTIQUE ET DU PATRIMOINE,
DIALOGUE SOCIAL, DYNAMISME DÉMOCRATIQUE,
DÉVELOPPEMENT TERRITORIAL**

Fondée en 1960, la FNCC est une association de collectivités territoriales représentées par leurs élus en charge de la culture. Elle rassemble plus de 550 collectivités territoriales de toute nature : communes rurales, petites communes, villes moyennes, grandes villes, intercommunalités, départements, régions. L'ensemble des sensibilités politiques républicaines y est représenté.

